

A Toulouse, le 26 Mars 2014

## STATUT FORFAITE – Acte 1

### Réunion stérile : Un dialogue de sourd !

La Direction a réuni pour la première fois ce jour les Organisations Syndicales dans le cadre de la négociation sur le statut du personnel dit « forfaité ».

Lors de cette première rencontre, la Direction a fait les propositions suivantes :

- Conserver le principe de badgeage actuel,
- Clarifier les règles de récupération lors du travail le week-end,
- Reconduire le principe de management avec des objectifs qui permet de clarifier les attendus,

#### Position FO

Les élus FO ont été très **surpris**, mais guère étonnés, de constater que la Direction n'a absolument pas tenu compte des revendications déjà exprimées, par tract ou lors de précédentes réunions.

En effet, nous attendions un démarrage de négociations articulées autour des thèmes suivants :

- *Forfaits jours / Forfaits heures,*
- *Besoin de flexibilité en cas d'absence,*
- *Rémunération des heures effectuées au-delà du forfait, y compris samedis, jours fériés, et déplacements,*
- *Perspectives d'évolution du personnel forfaité,*

Cette première réunion a mis en évidence un **décalage évident** entre les directives de la Direction et les attentes légitimes des salariés :

- *Aucune mesure proposée pour comptabiliser les heures au-delà du forfait,*
- *Aucune mesure proposée pour compenser les heures qui devraient être « majorées (heures supplémentaires, déplacements, travail les jours fériés ou le samedi) »,*
- *Aucune perspective d'évolution de carrière,*

La Direction qui cherche à réduire les coûts a trouvé dans les forfaités une **main d'œuvre illimitée à coût constant !** Quelle aubaine par les temps actuels ! Hors de question de dépenser alors que jusqu'ici on a abusé sans restriction de l'engagement de ces salariés pour la société.

Cette situation est **inacceptable et injuste.**

Messieurs de la Direction, il n'est pas possible d'avoir le beurre et l'argent du beurre. Les heures effectuées en plus du forfait doivent être **reconnues** et **comptabilisées.**

Pour FO, les forfaités sont des salariés qui doivent être reconnus, pas simplement avec de belles paroles.

Dans l'attente de la prochaine réunion que nous espérons plus constructive...

**Affaire à suivre !**